

VOS TARIFS 2027 AU QUOTIDIEN



PARTICULIERS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Principales conditions tarifaires en vigueur au 1^{er} janvier 2027
Tarifs en € TTC

Sommaire

I - Extrait standard des tarifs	PAGE 4
II - Ouverture, fonctionnement et suivi de compte	PAGE 5
1. Ouverture, transformation, clôture	
2. Relevés de compte	
3. Tenue de compte	
4. Services en agence	
5. Le change	
III - Banque à distance	PAGE 6
1. Abonnement accès en ligne	
2. Applications mobiles	
3. Alertes (sms ou e-mail)	
IV - Moyens et opérations de paiement	PAGE 7
1. Cartes bancaires	
a) Cotisations annuelles	
b) Services liés aux cartes	
c) Opérations par carte	
2. Virements SEPA et Internes CA Sud Rhône-Alpes	
3. Prélèvements	
4. Chèques	
V - Offres groupées de services	PAGE 9
1. Offre Prestige	
2. Offre Premium	
3. Offre Premium Jeunes (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	
4. Offre Essentiel	
5. Offre Essentiel Jeunes (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	
6. Offre EKO	
7. Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé	
8. La gestion de patrimoine	
9. Offres qui ne sont plus commercialisées	
- Offre EKO BY CA	
- Offre Globe Trotter	
- Le Compte À Composer Particuliers	
- Les composantes à l'unité du compte à composer	
- Le Compte Service Particuliers	
VI - Irrégularités et incidents	PAGE 20
1. Commission d'intervention	
2. Opérations particulières	
3. Incidents de paiements	
VII - Découvert et crédits	PAGE 21
1. Cautions	
2. Découvert	
3. Crédits à la consommation	
4. Crédits immobiliers	

VIII - Épargne et placements financiers

PAGE 22

1. Épargne bancaire et disponible
2. Placements financiers
3. Oppositions
4. Courtage siège
5. Courtage agence
6. Courtage plateforme téléphonique
7. Courtage Internet
8. Transfert d'épargne vers un autre établissement
9. Divers titres et bourses
10. Négociations sur l'or

IX - Mes bons plans Jeunes

PAGE 25

1. Mes offres du quotidien et mon épargne
2. Prêt Jeunes

X - Opérations à l'étranger

PAGE 26

1. Paiements à destination de l'étranger
2. Paiements en provenance de l'étranger
3. Cautions et garanties
4. Comptes à vue en devises
5. Couverture du risque de change
6. Opérations diverses

XI - Assurances et prévoyance

PAGE 28

1. Assurances pour moi et mes proches
2. Assurances pour mes biens (IARD)
3. Assurances pour me protéger au quotidien
4. Assurances De la banque au quotidien

XII - Succession

PAGE 29

XIII - Autres Services

PAGE 30

1. Mon Sécuroffre +
2. Protection des particuliers
3. Magazines

XIV - Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement (Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

PAGE 31

XV - Résoudre un litige

PAGE 32

Contactez-nous

PAGE 33

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants. **Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet sur www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier.html** et sur l'application **Ma Banque**.

➤ Nos tarifs sont exprimés en euros et Toutes Taxes Comprises (TTC).

➤ Document non publicitaire, mis à la disposition du public, en application de l'article R 312-1 du code monétaire et financier.

➤ La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

▲ Services bancaires de base.

CONDITIONS GENERALES DE BANQUE APPLICABLES AUX PARTICULIERS

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2027

Ces conditions sont appliquées en euros, taxes incluses lorsque ces dernières sont dues.

DATES DE VALEUR SUR COMPTE-CHEQUES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas de date de valeur sur les comptes chèques pour le calcul des intérêts débiteurs*, sauf pour les cas suivants :

- Les remises de chèques effectuées hors Convention Compte Service et Compte à Composer, une date de valeur à J+1 jour ouvré est appliquée,
- les opérations spécifiques, merci de nous consulter.

(*) Intérêts débiteurs

Le taux des intérêts débiteurs appliqué par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, pour les découverts en compte non formalisés ou non convenus, est le taux d'usure en vigueur moins 0,05 point, (taux mis à jour trimestriellement).

Le taux des intérêts débiteurs est mentionné dans le relevé de compte et il est affiché dans chaque agence.

PARTICULIERS

I - Extrait standard des tarifs*

Liste des services	Tarifs
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Accès libre GRATUIT
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) + virements entre mes comptes détenus au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Forfait (virements externes) GRATUIT
■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	GRATUIT
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) MasterCard ou Visa	51 € / AN soit 4,25 € / MOIS
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	21 € / AN soit 1,75 € / MOIS
■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique ¹ d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,08 € / RETRAIT (Franchise de 3 retraits / mois ou gratuité selon le type de carte)
■ Virement (cas d'un virement SEPA ² occasionnel)	Agence : 4,79 € / VIREMENT Internet : GRATUIT
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) ²	GRATUIT
■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) ²	
■ Commission d'intervention	8,00 € / OPERATION (plafond de 8 € /jour et 80 € / mois)
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriCOMPTE Plus	2,00 € / MOIS 24,00 € / AN
Sécuricompte Plus Premium	4,20 € / MOIS 50,40 € / AN
■ Tenue de compte : sont exonérés les clients : en situation de fragilité financière et détenteurs du module Budget Protégé, jeunes (jusqu'à 25 ans révolus), détenteurs d'un compte à composer ou compte service ou d'une offre Ma Banque au Quotidien (Prestige, Premium, Premium Jeunes, Essentiel, Essentiel Jeunes, EKO, EKO BY CA ou Globe Trotter).	5,25 € / TRIMESTRE soit 21,00 € / AN

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

¹ Distributeur Automatique de Billets

² SEPA : Single Euro Payments Area. Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

II - Ouverture, fonctionnement et suivi de compte

II.1 - Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte facilitée par le mandat de mobilité ▲ ●	GRATUIT
Services bancaires de base : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT
■ Mise en place et gestion des procurations	GRATUIT
■ Clôture de compte de dépôt (à l'initiative du titulaire - hors compte inactif ou irrégulier) ▲	GRATUIT
■ Désolidarisation de compte joint	GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre agence du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre Caisse régionale du Crédit Agricole	GRATUIT
■ Ouverture et clôture de compte campagne électorale	184,75 €

▲ Services bancaires de base : Ces services comprennent : 1. l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, 2. un changement d'adresse par an, 3. la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, 4. la domiciliation de virements bancaires, 5. la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, 6. l'encaissement de chèques et de virements bancaires, 7. les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, 8. des moyens de consultation à distance du solde du compte, 9. les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, 10. une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, 11. deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, 12. la réalisation des opérations de caisse.

II.2 - Relevés de compte

■ Relevés de compte "e-Documents"	GRATUIT
▪ Périodicité mensuelle ▲ ●, bimensuelle, décadaire et journalière	
■ Relevés de compte "Papier"	
▪ Périodicité mensuelle ▲ ●	GRATUIT
▪ Périodicité bi-mensuelle	3,15 €
▪ Périodicité décadaire	5,10 €
▪ Périodicité journalière	28,55 €
■ Relevés de compte "Bis et Ter"	
▪ Périodicité mensuelle	2,20 €
▪ Périodicité bi-mensuelle	3,15 €
▪ Périodicité décadaire	5,10 €
▪ Périodicité journalière	28,55 €
■ Option regroupement relevés : envoi distinct par compte et par titulaire	4,00 €
■ Relevé Service Plus 1 : facture/mois (1 relevé par compte et 1 enveloppe par personne)	GRATUIT
■ Relevé Service Plus 2 : facture/mois (1 relevé et 1 enveloppe par compte)	GRATUIT

II.3 - Tenue de compte

■ Tenue de compte ▲ ● :	
sont exonérés les clients : sociétaires fidèles, en situation de fragilité financière et détenteurs du module Budget Protégé, jeunes (jusqu'à 25 ans révolus), détenteurs d'un compte à composer ou compte service ou d'une offre Ma Banque au Quotidien (Prestige, Premium, Premium Jeunes, Essentiel, Essentiel Jeunes, EKO, EKO BY CA ou Globe Trotter).	5,25 € / TRIMESTRE soit 21,00 € / AN
■ Frais de gestion de compte en inactivité ▲ ● (frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte) ³	30,00 € / AN
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire ▲ ●	GRATUIT
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
■ Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virement SEPA, de prélèvement SEPA et de TIP SEPA	GRATUIT

³ Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés (ce plafond s'applique hors location de coffres et primes d'assurances) annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

II.4 - Services en agence

■ Versement d'espèces en agence ▲ ●	GRATUIT
■ Préparation commande de consigne	5,10 € par consigne
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲ ●	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait au distributeur automatique de la banque)	
• avec la carte Libre Service Bancaire Sud Rhône Alpes ⁴	GRATUIT
• avec la Carte Minute (gratuit si majeur protégé)	20 % du montant du retrait dans la limite de 5,50 € MAXI GRATUIT au-delà de 1 000 €
• Mise à disposition d'espèces dans une autre caisse régionale Crédit Agricole	29,50 €

Le Code monétaire et financier (prévoit les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités terroristes, et les loteries, jeux et paris prohibés) oblige les établissements bancaires de procéder à un examen particulier des mouvements financiers (notamment versements et retraits d'espèces) réalisés sur les comptes de nos clients.

- Limite de retrait sans contrôle systématique de la destination des fonds : 5 000 € / 30 jours glissants
- Limite de versement d'espèces sans contrôle systématique de l'origine des fonds : 5 000 € / 3 mois glissants

■ Recherche de documents		
▪ Réédition Relevé		9,70 € / RELEVÉ
▪ Recherche de justificatif sur paiement de carte bancaire		17,40 €
▪ Réédition d'un double d'opération en agence		2,70 €
▪ Frais de recherche virement - prélèvement - effet		15,25 €
▪ Recherche complexe (dont héritier - ayant droit)		NOUS CONSULTER
■ Frais de demande d'attestation		15,95 €
■ Frais de gestion annuelle NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)		47,65 €
■ Enregistrement NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)		24,05 €
■ Lettre accréditive		18,95 €
■ Mise en place pension alimentaire		100,00 €
■ Frais de location de Coffre-fort		
▪ Petit Coffre-fort		
	Niveau d'assurance 1	100,00 € / AN
	Niveau d'assurance 2	145,00 € / AN
	Niveau d'assurance 3	235,00 € / AN
▪ Coffre-fort Moyen		
	Niveau d'assurance 1	106,00 € / AN
	Niveau d'assurance 2	132,00 € / AN
	Niveau d'assurance 3	225,00 € / AN
▪ Grand Coffre-fort		
	Niveau d'assurance 1	182,00 € / AN
	Niveau d'assurance 2	211,00 € / AN
	Niveau d'assurance 3	367,00 € / AN
■ Ouverture de coffre par effraction : re-facturation au coût de l'intervention		Récupération des frais

⁴ Carte de retrait gratuite réservée aux personnes physiques majeures.

II.5 - Le change

■ Opération de change : billets de banque étrangers		
<i>Crédit Agricole en ligne</i>		
	Achat	5,70 €
	Commission de change Achat	3,15 %
<i>En agence</i>		
	Achat ou Vente	6,95 €
	Commission de change Achat	3,45 %
	Commission de change Vente	3,95 %

Le cours de change est sur le site www.Loomis-fxgs.fr : <https://www.loomis-fxgs.fr/fr/devises/cotation-billets/>

III - Banque à distance

III.1 - Abonnement accès en ligne

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

■ Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier.html		
■ Service de banque à distance par Internet Accès Libre <i>service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique</i>		GRATUIT
■ Service de banque à distance par Internet Forfait ▲ <i>Services inclus dans Accès Libre + virements externes SEPA</i>		GRATUIT
■ Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Forfait Plus		GRATUIT

III.2 - Applications mobiles

■ Mes applications mobiles		
     		GRATUIT

III.3 - Alertes (sms ou e-mail)

■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte		
▪ Alerte découvert : solde débiteur et rejet d'opérations		
	par SMS	GRATUIT
▪ Alerte essentielle : mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
	par E-MAIL	GRATUIT
	par SMS	GRATUIT
▪ Alertes non essentielles (exemples mini-relevé à jour fixe, achat à distance...)		
	par E-MAIL	GRATUIT
	par SMS	0,30 € par sms

IV - Moyens et opérations de paiement

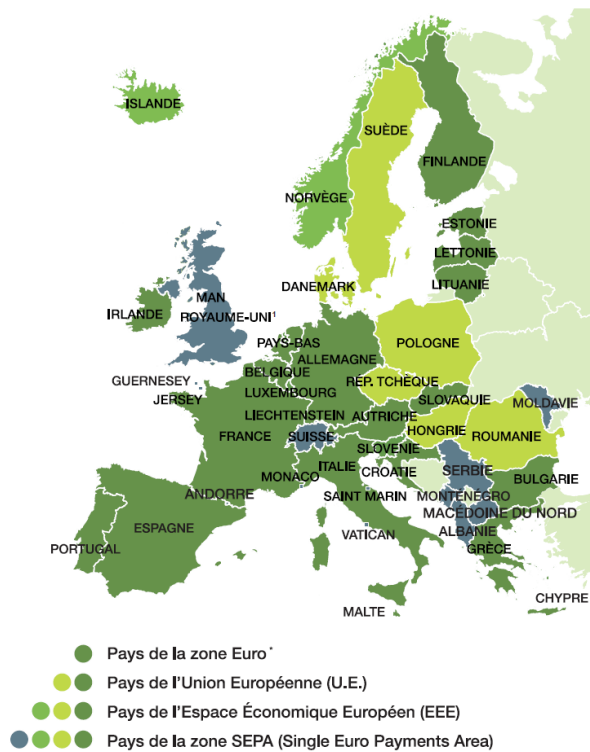
IV.1 - Cartes bancaires

a) Cotisation carte

Cartes de retrait	
■ Carte Libre Service Bancaire Sud Rhône Alpes	GRATUIT
■ Carte Mozaïc de retrait (Cirrus)	GRATUIT
Cartes de paiement à autorisation systématique	
■ Autre carte majeur protégé	21,00 €
■ L'Autre Carte (gratuite si CAC Module Budget Protégé) ▲ ●	21,00 €
■ Carte Mozaïc Black à contrôle de solde (gratuite pour les moins de 18 ans)	12,00 €
■ Carte MASTERCARD EKO (hors offre EKO)	36,00 €
■ MASTERCARD avec autorisation systématique	44,05 €
■ Carte de débit virtuelle avec autorisation systématique	24,00 €
Cartes de paiement internationale à débit immédiat ⁶	
■ MASTERCARD ou VISA*	51,00 €
■ MASTERCARD GOLD ou VISA PREMIER	144,10 €
■ CARTWIN MASTERCARD ou CARTWIN VISA*	52,90 €
■ MASTERCARD GOLD CARTWIN ou CARTWIN VISA PREMIER	144,10 €
Cartes de paiement internationale à débit différé ⁶	
■ MASTERCARD ou VISA*	51,00 €
■ MASTERCARD GOLD ou VISA PREMIER	144,10 €
■ CARTWIN MASTERCARD ou CARTWIN VISA*	52,90 €
■ MASTERCARD GOLD CARTWIN ou CARTWIN VISA PREMIER	144,10 €
■ MASTERCARD WORLD ELITE ou VISA INFINITE	358,80 €
Pour toute souscription d'une seconde carte physique de paiement sur le même compte, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère, sauf sur l'Autre Carte ou Mozaïc de retrait.	
Cartes en arrêt de commercialisation	
■ Carte Libre Service Bancaire CAM et Service réduit	34,45 €
■ Carte Mozaïc AS Dual	12,00 €
■ Carte Mozaïc Dual Noire	12,00 €
■ Carte MASTERCARD EKO BY CA (hors offre EKO BY CA)	41,50 €
■ MASTERCARD GLOBE TROTTER (hors offre Globe Trotter)	51,75 €
⁶ Dorénavant, les cartes de paiement à débit différé portent la mention « Crédit », les cartes avec paiement par crédit renouvelable portent la mention « Carte de crédit ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « Débit ».	
*Avantage sociétaire : les clients déjà détenteurs de parts sociales de la caisse régionale Sud Rhône Alpes peuvent bénéficier d'une 2ème carte sur le même compte au tarif préférentiel de 12€/an pour toute commande de cartes de paiement MasterCard ou Visa, sociétaire, à débit immédiat ou différé.	
b) Services liés aux cartes	
■ Opposition sur carte	GRATUIT
■ Réédition de code secret	
- par envoi postal (gratuit si module Compte Sécurisé, Compte Sécurisé Premium ou offre Eko)	13,90 €
- par SMS (gratuit si module Compte Sécurisé, Compte Sécurisé Premium ou offre Eko)	6,50 €
- en selfcare	GRATUIT
■ Commande urgente carte (gratuit si module Compte Sécurisé ou Compte Sécurisé Premium)	17,35 €
■ Envoi sécurisé de cartes (gratuit si client de l'Agence Directe ou offre Eko)	20,55 €
■ Envoi carte remplacée suite défectuosité si pli simple (gratuit si client de l'Agence Directe)	11,85 €
■ Cotisation Carte Virtuelle temporaire (carte de dépannage dématérialisée)	GRATUIT
■ Plafond provisoire	12,10 €

c) Opérations par carte		
■ Paiements par carte		
▪ En euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE soumis au Règlement européen n°924/2009		GRATUIT
▪ Autres paiements par carte + Frais proportionnels au montant du paiement		0,44 € + 2,70 % du montant
▪ Détenteurs de carte bancaire Mozaïc, Mastercard World Elite ou Visa Infinite, Offres Essentiel/Premium/Prestige/EKO		GRATUIT
■ Retraits par carte		
▪ Au DAB Crédit Agricole		GRATUIT
▪ Au DAB en euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE		1,08 €
▪ Au DAB en euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE pour les jeunes de moins de 25 ans		0,54 €
<i>Une franchise de 3 retraits gratuits par mois est appliquée pour toutes les cartes sauf l'Autre Carte (facturation dès le 1er retrait). Gratuité de tous les retraits pour les cartes Gold, Cartwin Gold, Visa Premier, Cartwin Visa, Premier, World Elite et Infinite.</i>		
▪ Retrait d'espèces au DAB dans une autre devise + Frais proportionnels au montant du retrait		3,85 € + 2,70 % du montant
▪ Détenteurs de carte bancaire Mozaïc, Mastercard World Elite ou Visa Infinite, Offres Essentiel/Premium/Prestige/EKO		GRATUIT
■ Les retraits guichets		
▪ Retrait guichet Crédit Agricole avec chéquier (retrait déplacé en France)		5,25 €
	Si module Compte Sécurisé	GRATUIT
▪ Hors Crédit Agricole en euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE		7,85 €
▪ Retraits guichets en autres devises		15,35 € + 2,70 % du montant
IV.2 - Virements SEPA et Internes CA Sud Rhône-Alpes		
a) Virements émis		
■ Virement interne au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes (par Internet ou en agence)		GRATUIT
■ Frais par virement permanent ▲ ●		
	Mise en place (Internet ou Agence)	GRATUIT
	via Internet	GRATUIT
	en Agence	1,85 € / VIREMENT
■ Virement classique et instantané en euros intra EEE (hors Suisse et Royaume Uni) ⁸⁹ ▲ ●		
	Internet	GRATUIT
	Agence	4,79 € / VIREMENT
■ Virement classique et instantané en euros hors EEE (y compris Suisse et Royaume Uni)		
	Mini	19,90 €
	Maxi	65,55 €
■ Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision		GRATUIT
■ Virement non SEPA (externe agence, fax, courrier ou e-mail sur compte de non résidents)		9,65 €
■ Ajout d'un IBAN		
	Internet	GRATUIT
	Agence	2,15 €
■ Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre		22,65 €
b) Virements reçus		
■ Virement interne au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes		GRATUIT
■ Frais par virement permanent		GRATUIT
■ Virement classique et instantané d'une autre banque intra EEE (hors Suisse et Royaume Uni)		GRATUIT
■ Virement hors EEE (y compris Suisse et Royaume Uni)		17,95 €

■ Périmètre géographique SEPA



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019, le Monténégro et l'Albanie le 21/11/2024, la Macédoine du Nord et la Moldavie le 06/03/2025 et la Serbie le 22/05/2025

Cette liste est susceptible d'évoluer.

⁸ Le virement externe par Internet est gratuit pour les détenteurs d'un Compte À Composer, Compte service ou avec le service Forfait ou Forfait +.

⁹ Pays de la zone SEPA voir carte ci-dessus.

IV.3 - Prélèvements TIP / SEPA

■ Frais d'opposition sur prélèvement SEPA ou de révocation définitive du mandat ⁹

	Internet	GRATUIT
	Agence ou Centre de Relation Clients	GRATUIT
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁹ ▲ ●		GRATUIT
■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ⁹ ▲ ●		GRATUIT
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁹ ▲ ●		GRATUIT
■ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision		
	Montant < 20€	GRATUIT
	Montant ≥ 20€	20,00 €
■ Mise en place de listes blanches sur les prélèvements		NOUS CONSULTER

IV.4 - Chèques

■ Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
■ Chéquier remis dans une agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes / envoi pli simple	GRATUIT
■ Mise à disposition de chéquier dans une autre Caisse régionale	9,65 €
■ Envoi de chéquier	
▪ En pli simple depuis l'agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes (gratuit si client de l'Agence Directe)	1,13 €
▪ En recommandé sans accusé de réception (gratuit si client de l'Agence Directe)	9,65 €
■ Émission d'un chèque de banque dans une agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ▲●	17,00 €
■ Mise à disposition d'un chèque de banque dans une autre Caisse régionale	20,05 €
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (gratuit si SécuriCOMPTE , CSCA ou Module Compte Sécurisé du CAC)	18,25 €
■ Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur (gratuit si SécuriCOMPTE , CSCA ou Module Compte Sécurisé du CAC)	18,25 €
■ Copie de chèque et de remise de chèque	
	≤ 5 copies
	≥ 6 copies
■ Destruction de chéquier en cas de non retrait	11,55 €

V - Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

V.1 – Offre Prestige	Abonnement mensuel
Gestion du compte ■ Tenue de compte ■ Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement ■ E-relevé mensuel ■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	32,10 €/MOIS dont 4,50 € correspondant aux cotisations d'assurance
Commission d'intervention¹⁰ : prise en charge limitée à 12 commissions/an	
Moyens et opérations de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) "World Elite Mastercard" ou "Visa Infinite" (cotisation carte)	
■ Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
■ Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
■ Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
■ Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
■ Emission et réception d'un virement non SEPA	
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹¹	
■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
■ Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client	
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte¹²	
■ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
■ Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces en euro ou en devises ¹³ , dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces de dépannage dans les agences de la Caisse régionale ¹⁴	
Paiement par carte¹²	
■ Paiement par carte en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurances de la Banque au Quotidien	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium ¹⁵	
■ Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
■ Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info	
■ Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	
■ Mon kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
■ 50 Go	

¹⁰ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et de 80 € par mois.

¹¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

¹² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

¹³ Hors frais de conversion monétaire.

¹⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

¹⁵ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

V.2 – Offre Premium	Abonnement mensuel
Gestion du compte	16,99 €/MOIS dont 4,50 € correspondant aux cotisations d'assurance
■ Tenue de compte	
■ Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
■ E-relevé mensuel	
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	
Commission d'intervention¹⁰ : prise en charge limitée à 3 commissions/an	
Moyens et opérations de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
■ Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
■ Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
■ Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
■ Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
■ Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an	
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹¹	
■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
■ Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
■ Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 3 chèques/an.	
Retrait d'espèces par carte ¹²	
■ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
■ Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces de dépannage dans les agences de la Caisse régionale ¹⁴	
Paiement par carte ¹²	
■ Paiement par carte en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurances de la Banque au Quotidien	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium ¹⁵	
■ Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
■ Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info	
■ Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.com	
■ Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
■ 5 Go	

¹⁰ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

¹¹ Sauf gratuité imposée par la loi. .

¹² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

¹³ Hors frais de conversion monétaire.

¹⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

¹⁵ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

V.3 – Offre Premium Jeunes (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	Abonnement mensuel
Gestion du compte	5,00 €/MOIS dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance de 18 à 25 ans inclus 9,00 €/MOIS dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance de 26 à 30 ans inclus
■ Tenue de compte	
■ Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
■ E-relevé mensuel	
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	
Commission d'intervention¹⁰ : prise en charge limitée à 3 commissions/an	
Moyens et opérations de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
■ Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
■ Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
■ Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
■ Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
■ Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an	
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹¹	
■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
■ Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
■ Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 3 chèques/an.	
Retrait d'espèces par carte ¹²	
■ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
■ Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces de dépannage dans les agences de la Caisse régionale ¹⁴	
Paiement par carte ¹²	
■ Paiement par carte en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurances de la Banque au Quotidien	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium ¹⁵	
■ Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
■ Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info	
■ Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	
■ Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
■ 5 Go	
¹⁰ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois ¹¹ Sauf gratuité imposée par la loi. . ¹² Au moyen de la carte incluse dans l'offre. ¹³ Hors frais de conversion monétaire. ¹⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole. ¹⁵ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.	

V.4 – Offre Essentiel	Abonnement mensuel
Gestion du compte	10,00 €/MOIS dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance
■ Tenue de compte	
■ Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
■ E-relevé mensuel	
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	
Commission d'intervention¹⁰ : prise en charge limitée à 1 commission/an	
Moyens et opérations de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
■ Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
■ Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
■ Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹¹	
■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
■ Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client	
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
■ Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 1 chèque/an	
Retrait d'espèces par carte¹²	
■ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
■ Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces de dépannage dans les agences de la Caisse régionale ¹⁴	
Paiement par carte¹²	
■ Paiement par carte en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurances de la Banque au Quotidien	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus ¹⁵	
Merci pour l'info	
■ Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes / an	
■ Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	
■ Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
■ 5 Go	

¹⁰ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération (80 € par mois).

¹¹ Sauf gratuité imposée par la loi. .

¹² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

¹³ Hors frais de conversion monétaire.

¹⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

¹⁵ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

V.5 – Offre Essentiel Jeunes (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	Abonnement mensuel
Gestion du compte	
■ Tenue de compte	
■ Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
■ E-relevé mensuel	
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	
Commission d'intervention¹⁰ : prise en charge limitée à 1 commission/an	
Moyens et opérations de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
■ Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
■ Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
■ Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹¹	
■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
■ Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
■ Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 1 chèque/an	
Retrait d'espèces par carte¹²	
■ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
■ Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
■ Retrait d'espèces de dépannage dans les agences de la Caisse régionale ¹⁴	
Paiement par carte¹²	
■ Paiement par carte en euro ou en devise ¹³ , dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurances de la Banque au Quotidien	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus ¹⁵	
Merci pour l'info	
■ Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes / an	
■ Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	
■ Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
■ 5 Go	
3,00 €/MOIS dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance de 18 à 25 ans inclus 6,00 €/MOIS dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance de 26 à 30 ans inclus	
¹⁰ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération (80 € par mois). ¹¹ Sauf gratuité imposée par la loi . ¹² Au moyen de la carte incluse dans l'offre. ¹³ Hors frais de conversion monétaire. ¹⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole. ¹⁵ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.	

V.6 - Offre EKO	Abonnement mensuel
Gestion du compte	GRATUIT
■ Tenue de compte	
■ Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	
Moyens et opérations de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.	
■ Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
■ Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».	GRATUIT
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	EN OPTION : 1 €/mois (cotisation carte)
■ Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	GRATUIT
■ Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4 ^{ème} retrait/mois
■ Retrait d'espèces en devises ² dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Paiement avec la carte virtuelle et la carte physique en option	
■ Paiement par carte en euro ou en devise ² , dans et hors d'un pays de l'EEE	GRATUIT
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	EN OPTION : 1 €/mois
¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre. ² Hors frais de conversion monétaire. ³ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole. ⁴ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.	

V.7 - Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé ¹⁸	Abonnement mensuel
■ Le Socle ▪ Tenue de compte ▪ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole en ligne, vision option virement externe Forfait ▪ Envoi carte en pli simple à la demande du client ▪ Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA ▪ Information premier prélèvement SEPA ▪ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : -alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur -alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement ▪ Relevé de compte papier ou électronique (mensuel) ■ Module Budget Protégé ▪ Ouverture et clôture de compte ▪ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte ▪ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: alerte solde disponible (1/semaine) ▪ Gratuité pour l'ensemble des frais suivants : - les commissions d'intervention ; - les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; - les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; - le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; - les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; - les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; - les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ; - les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; - les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. ▪ 2 chèques de banque (par mois) ▪ Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB) ▪ Un changement d'adresse (1/an) ▪ Versement d'espèces en agence ▪ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	1,00 € /MOIS
¹⁸ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.	
V.8 – La gestion de patrimoine	
Mandat de gestion	Nous consulter
Convention de gestion conseillée	Nous consulter

V.9 - Offres qui ne sont plus commercialisées	
Offre EKO by CA ¹³	Abonnement mensuel
Gestion du compte	2,00 €/MOIS
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole en ligne Vision Option virement externe Forfait	
■ Tenue de compte	
■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alerte si solde du compte < 20 € Alerte essentielle solde débiteur Alerte essentielle mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole	
■ e-documents mensuels, chéquier	
Moyens de paiement	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) : Mastercard Eko	
■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
■ Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
■ Délivrance d'un chéquier	
Retrait d'espèces par carte	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de billets de la caisse régionale Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de billets d'autres caisses régionales de Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ou en euro ou en devises dans les pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits par an	
Retrait d'espèces en devises hors pays de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits par an	
L'offre EKO by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au delà du solde disponible. Les clients EKO by CA ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO by CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO by CA est le suivant :	
■ Montant du chèque < 50 €	22 € / chèque
■ Montant du chèque > 50 €	42 € / chèque
¹³ Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko by CA sera résiliée notamment, en cas de résiliation d'un contrat carte de paiement Mastercard Eko by CA, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko by CA. En cas de résiliation de l'offre Eko by CA, le titulaire continue de bénéficier des produits et services liés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.	

Offre <i>Globe Trotter</i> (réservée aux 18-30 ans inclus)	Abonnement mensuel
Gestion du compte ■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole en ligne Vision Option virement externe Forfait ■ Tenue de compte ■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alerte solde débiteur et rejet d'opérations Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement ■ e-relevé mensuels Moyens de paiement ■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter (cotisation carte) ■ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) ■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque ■ Frais d'opposition de la carte par le titulaire ■ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée ■ Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA ■ Emission et réception de virements non SEPA ■ Délivrance d'un chéquier Retrait d'espèces par carte - En euro à un distributeur automatique de billets de la caisse régionale Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement - En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement Paie ment par carte - En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	3,00 €/MOIS
Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre <i>Globe Trotter</i> sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard <i>Globe Trotter</i>. En cas de résiliation de l'offre <i>Globe Trotter</i>, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.	

Le Compte À Composer Particuliers	Abonnement mensuel
■ Socle du compte à composer ¹⁴	2,30 €
■ Module Maîtrise du Découvert souscrit avant le 01/01/2017	
Assurance SécuriCOMPTE Découvert :	
▪ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : souplesse du découvert	GRATUIT
▪ Remise des intérêts débiteurs ¹⁵	
▪ De 1 € à 300 €	1,40 €
▪ De 301 € à 800 €	2,35 €
▪ De 801 € à 1 200 €	3,35 €
▪ De 1 201 € à 2 000 €	4,25 €
▪ 2 001 € et plus	5,70 €
■ Module Maîtrise du Découvert souscrit après le 01/01/2017	
Assurance SécuriCOMPTE Découvert :	
▪ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : souplesse du découvert	GRATUIT
▪ Remise des intérêts débiteurs ¹⁵	
▪ De 1 € à 500 €	2,50 €
▪ De 501 € à 1 000 €	3,40 €
▪ De 1 001 € à 2 000 €	4,45 €
▪ 2 001 € et plus	5,90 €
■ Module Compte Sécurisé	
▪ Assurance SécuriCOMPTE Plus / SécuriCOMPTE Premium	
▪ Opposition chèque	
▪ Retrait d'espèces de dépannage Carte Minute	
▪ Réédition du code confidentiel de ma carte	2,95 €
■ Module Compte Sécurisé Premium	4,60 €
■ Module Suivi @ssuré	
▪ Assurance SécuriWEB / SécuriWEB Premium	
▪ Alerte achat à distance	
▪ Mini-relevés (2 /semaine)	
▪ Alerte temps réel sur la gestion de mon compte	2,80 €
■ Module Suivi @ssuré Premium	3,95 €
■ Sa dégressivité tarifaire (assiette = socle + module) ¹⁷	
Application de la dégressivité tarifaire aux options et modules	
-5% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	
-10% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	
-15% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	
-20% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	
▪ Avantages jeunes 18-25 ans révolus	-50%
¹⁴ Envoi chéquier en pli simple pour renouvellement à domicile ou en agence selon le choix du client. ¹⁵ Facturation des agios puis remise à hauteur du forfait annuel compris entre 5 € et 20 € selon la tranche de découvert choisie. ¹⁶ Mandat automatique de placement des excédents de trésorerie. ¹⁷ Sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules + options).	
Les composantes à l'unité du compte à composer (prix hors CAC)	Annuel et par DAV
■ Tandem	14,15 €
■ Tandem +	28,40 €
Compte Service Particuliers	Abonnement mensuel
■ Compte Service Initial	3,65 €
■ Compte Service Épargne	8,75 €
■ Compte Service Équilibre	6,75 €
■ Compte Service Mozaïc (conservé au-delà de l'âge limite de 25 ans)	7,00 €
■ Compte Service Optimum	11,20 €
■ Compte Service Souplesse (arrêt de la commercialisation 2005)	8,55 €
■ Les composantes à l'unité des offres CSCA	
▪ Abonnement SécuriCOMPTE (arrêt de commercialisation 2011)	31,25 € / AN
▪ Tandem (arrêt de la commercialisation 2012)	24,90 € / AN
▪ Relevé global d'avoirs	GRATUIT

VI - Irrégularités et incidents

VI.1 - Commission d'intervention

■ Commission d'intervention suite à un dysfonctionnement de compte ¹⁹	
▪ À l'opération - <i>Plafonnée à 1 commission/jour</i>	8,00 €
Maxi 10 opérations / mois	80,00 €
<i>Franchise mensuelle d'une opération si détention de CSCA Epargne, Mozaïc et Optimum</i>	
■ Pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base	
▪ À l'opération - <i>Plafonnée à 1 commission/jour</i>	4,00 €
Maxi 10 opérations / mois	40,00 €
■ Avantages Jeunes (18-25 ans révolus)	
▪ À l'opération - <i>Plafonnée à 1 commission/jour</i>	4,00 €
Maxi 10 opérations / mois	40,00 €
<i>Franchise mensuelle d'une opération si détention de CSCA Epargne, Mozaïc et Optimum</i>	
■ Clients en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique	
GRATUIT	
■ Mineurs	
GRATUIT	

VI.2 - Opérations particulières

■ Frais par saisie attribution ou conservatoire ¹⁹	125,00 €
Si non réalisation ¹⁹	26,50 €
■ Frais par avis à tiers détenteur ¹⁹	10% maxi du montant dû au trésor public dans la limite d'un plafond de 100 €
■ Frais par opposition administrative ¹⁹	
■ Frais par opposition à tiers détenteur ¹⁹	
Si non réalisation ¹⁹	10% du montant dans la limite d'un plafond de 26,50 €

VI.3 - Incidents de paiements

■ Lettres d'information	
▪ Lettre adressée pour compte irrégulier - 1er avis	GRATUIT
▪ Lettre adressée pour compte irrégulier - Rappel	GRATUIT
▪ Lettre de mise en demeure	GRATUIT
▪ Lettre de retard de prêt	12,00 €
▪ Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision ¹⁹	14,00 €
▪ Lettre Loi sur le Crédit la Consommation à J+30 ¹⁹	14,00 €
▪ Lettre d'information compte débiteur non autorisé ¹⁹	8,00 €
■ Frais sur dysfonctionnement	
▪ Forfait rejet de chèque ¹⁹	
Montant ≤ 50 €	30,00 €
Montant > 50 €	50,00 €
▪ Paiement d'un chèque sur un compte en situation d'interdiction bancaire ¹⁹	30,00 €
▪ Notification par la Banque de France d'une interdiction bancaire autre établissement	28,90 €
▪ Rejet de prélèvement domestique ou SEPA pour défaut de provision ¹⁹	
Montant < 20€	FORFAIT ²⁰
Montant ≥ 20€	20,00 €
▪ Lettre de gestion de découvert CSCA et CAC	7,00 €

¹⁹ Prélevé sous le libellé "Irregularités et Incidents".

²⁰ Pour les ordres de paiement inférieurs à 20 €, le plafond des frais est limité au montant de l'ordre de paiement rejeté. Ces montants comprennent la commission d'intervention, les frais de rejet et les frais de notification.

Plafond de frais d'incidents, applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants : les commissions d'intervention • les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	25 € / mois
--	--------------------

VII - Découvert et crédits		
■ Edition de tableau d'amortissement		
	via l'agence	25,50 €
	via Internet	GRATUIT
VII.1 - Cautions		
■ Acte de cautionnement bancaire - Acte simple		40,05 €
■ Acte de cautionnement bancaire - Acte complexe		95,40 €
■ Lettre d'information annuelle des cautions		GRATUIT
VII.2 - Découverts		
■ Découvert ponctuel - Non convenu ou non formalisé Taux nominal annuel : correspond au taux de l'usure en vigueur (taux publié au Journal Officiel) - 0,05 point, qui s'applique en fonction de l'utilisation effective du découvert		Taux nominal annuel
■ Découvert autorisé - Remboursable dans un délai de 35 jours (Hors CSCA = 30 jours) Le dépassement est un découvert tacite accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à dépasser le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue (taux mis à jour trimestriellement). Le taux des intérêts débiteurs est mentionné dans le relevé de compte et il est affiché dans chaque agence.		-20% si CAC -30% si CSCA
VII.3 - Crédits à la Consommation		
Frais de dossier (hors taxe prise de garantie)		
■ Prêt personnel		
▪ Mise en place et Renouvellement d'Ouverture de Crédit Personnalisée (OCP)		GRATUIT
▪ Crédit à la consommation (dont PAC Perso, Auto, Confort, Avance sur contrats, Prêts regroupés)		GRATUIT
▪ Crédit renouvelable		
	Supplétis (arrêt de commercialisation au 20/05//2026)	GRATUIT
	Mon Crédit Dispo du Crédit Agricole (commercialisé depuis le 21/05//2026)	GRATUIT
Gestion des crédits		
■ Modification du contrat - Report d'échéance (par crédit)		43,00 €
■ Frais de recherche sur crédit en cours ou soldé / contrat		23,20 € + 2,70 € / copie
■ Décompte de remboursement anticipé		31,90 €
VII.4 - Crédits Immobiliers		
■ Frais de dossier (hors taxe prise de garantie)		1,12% du montant emprunté
	Mini	850,00 €
■ Prêt Locatif Social		NOUS CONSULTER
■ Prêt à l'Accession Sociale (PAS)		Maxi 500,00 €
■ Prêt à Taux Zéro		GRATUIT
■ Prêt Épargne Logement		GRATUIT
■ Prêt Performance Énergétique (PPE)		
	Inférieur ou égal à 20 000 €	1,12% du montant emprunté
	Supérieur à 20 000 € et inférieur à 40 000 €	260,00 €
	Entre 40 000 € et jusqu'à 50 000 €	500,00 €
Gestion des crédits		
■ Frais unitaire de prise de garantie		141,05 €
■ Frais d'inscription de garantie au greffe		NOUS CONSULTER
■ Modification du contrat		
▪ Changement d'objet du prêt (frais hypothécaire en supplément)		1,06% du capital restant dû
	Mini	484,45 €
	Maxi	1 106,35 €
▪ Modification simple - Par crédit (Par exemple : périodicité, date d'échéance, changement de compte payeur, modification de différé...)		47,50 €
▪ Avenant contrat (garantie, modification plafond, pause non contractuelle - frais hypothécaire en supplément...) ou transfert de prêt (changement de destination, d'emprunteur...)		237,50 €
▪ Report d'échéance (par crédit)		43,00 €
▪ Mainlevée de garantie (mainlevée hypothécaire, mainlevée de nantissement de fonds de commerce, mainlevée de police d'assurance externe, mainlevée de nantissement d'épargne externe, arbitrage sur contrat d'épargne externe nanti, modification du profil de gestion sur contrat d'épargne externe nanti...)		205,85 €
▪ Mainlevée de gage (offre éditée jusqu'au 31/12/2022)		52,75 €
▪ Frais de prise de gage (offre éditée à partir du 01/01/2023)		52,75 €
▪ Réaménagement de crédit		1,06% du capital restant dû
	Mini	474,90 €
	Maxi	1 324,95 €
▪ Courrier sur maintien du financement nécessitant une analyse et un accord du prêteur (démembrement de propriété, donation, lettre de non-déchéance du terme, etc)		110,00 €
▪ Modification ADE (avenant simple)		47,50 €
▪ Modification, renégociation ADE (avenant complexe)		237,50 €
▪ Modification de barème ou moratoire		237,50 €
■ Frais de recherche sur crédit en cours ou soldé / contrat		23,20 € + 2,70 € / copie
■ Attestations diverses		40,05 €
■ Edition de certificat ou attestation réglementaire (ex : certificat APL)		5,85 €
■ Décompte de remboursement anticipé		31,90 €
	Contrats souscrits depuis le 1er juillet 2016	GRATUIT

VIII - Épargne et placements financiers

VIII.1 - Épargne bancaire et disponible

■ Ouverture d'épargne disponible (Livret A, Compte sur livret, Livret Engagé Sociétaire, Livret de Développement Durable Solidaire, Livret d'épargne populaire...)	GRATUIT
■ Ouverture d'épargne à moyen et long terme (Dépôt à terme, Plan épargne logement, Assurance vie, PER ²¹)	GRATUIT
■ Transfert de produit d'épargne vers une autre banque	163,90 €
■ Transfert de compte dans une autre agence du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, dans une autre caisse régionale Crédit Agricole ou en provenance d'une autre banque	GRATUIT

²¹ Plan d'Épargne Retraite.

VIII.2 - Placements financiers

■ Droits de Garde annuels

▪ Clients < 18 ans	GRATUIT
▪ Clients détenteurs du service Offre Bourse Intégral	GRATUIT
▪ Clients de 18 à 25 ans révolus	-50%
● Sur Compte Titres Ordinaire ²² / PER Titres	
▪ Valeurs du groupe Crédit Agricole	0,12% du montant
▪ Autres valeurs françaises et étrangères	0,34% du montant
▪ Actions au nominatif	0,40% du montant
▪ Minimum par compte	35,25 €
▪ Maximum par compte	468,15 €
▪ Si uniquement CCI et/ou Parts Sociales SRA	GRATUIT
● Sur PEA / PEA PME ²²	
▪ Valeurs du groupe Crédit Agricole	0,12% du montant
▪ Autres valeurs françaises et étrangères	0,34% du montant
▪ Actions au nominatif	0,40% du montant
Forfait à la ligne : Titres cotés	5 € par ligne
Forfait à la ligne : Titres non cotés	25 € par ligne
Maximum par compte	468,15 €

²² Compte Titre Ordinaire - Plan d'Épargne en Actions - Plan d'Épargne en Action Petites et Moyennes Entreprises.

Application de la tarification des droits de garde selon la valorisation du portefeuille au 30/06 pour une facturation début septembre.

VIII.3 - Oppositions

■ Oppositions sur bons	99,85 €
------------------------	---------

VIII.4 - Courtage siège, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)

Négociations sur les marchés français "achats et ventes"

■ Ordre de bourse passé par le back-office (succession, déshérence...)	2,50% du montant
Mini sur CTO	30,00 €
■ Droits et bons de souscription : frais proportionnels	0,32% du montant
▪ Frais fixes	GRATUIT
▪ Mini	3,90 €

VIII.5 - Courtage agence, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)

Négociations sur les marchés français "achats et ventes"

■ Frais sur OPC ²³ (SICAV ²⁴ et FCP ²⁵)	
▪ Droit d'entrée et de sortie	SELON L'OPC
▪ Achat d'OPC Forfait (hors groupe Crédit Agricole)	0,50% du montant

VIII.6 - Courtage plateforme téléphonique, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)

Négociations sur les marchés français

■ Frais sur OPC ²³ (SICAV ²⁴ et FCP ²⁵)	
▪ Droit d'entrée et de sortie	SELON L'OPC
▪ Achat d'OPC Forfait (hors groupe Crédit Agricole)	0,50% du montant
● Opérations sur Compte Titres Ordinaire / PER Titres	
■ Actions et obligations	
▪ Frais proportionnels	1,20% du montant
▪ Frais fixes	5,80 €
▪ Mini	14,05 €
■ Droits et bons de souscription	
▪ Frais proportionnels	0,32% du montant
▪ Frais fixes	GRATUIT
▪ Mini	3,90 €
● Opérations sur PEA / PEA PME	
■ Actions et obligations : frais proportionnels	1,20% du montant
■ Droits et bons de souscription : frais proportionnels	0,32% du montant

²³ Organisme de Placement Collectif.

²⁴ Société d'Investissement à Capital Variable.

²⁵ Fonds Commun de Placement.

Négociations sur les marchés étrangers "achats et ventes"		
● Opérations sur Compte Titres Ordinaire / PER Titres		
■ Frais proportionnels		1,20% du montant
■ Minimum		19,10 €
● Opérations sur PEA / PEA PME : frais proportionnels		1,20% du montant
VIII.7 - Courtage Internet pour les détenteurs du service <i>Forfait Plus</i>, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)		
Négociations sur les marchés français "achats et ventes"		
● Opérations sur Compte Titres Ordinaire / PER Titres		
● Avec <i>Offre Bourse Initial</i>		
■ Actions, ETF et obligations		
▪ Frais proportionnels		0,60% du montant
▪ Frais fixes		GRATUIT
▪ Mini		8,65 €
■ Droits et bons de souscription		
▪ Frais proportionnels		0,32% du montant
▪ Frais fixes		GRATUIT
▪ Mini		3,90 €
● Avec <i>Offre Bourse Intégral</i> (actions, ETF, obligations et droits)		
	Ordres < 1 000 €	0,99 €
	Ordres > 1 000 €	0,12% du montant
● Opérations sur PEA / PEA PME		
● Avec <i>Offre Bourse Initial</i>		
■ Actions, ETF et obligations : frais proportionnels		0,50% du montant
● Avec <i>Offre Bourse Intégral</i> (actions, ETF, obligations et droits)		
	Ordres ≤ 500 €	0,48% du montant
	Ordres de 500 € à 1 000 €	0,18% du montant
	Ordres > 1 000 €	0,12% du montant
■ Droits et bons de souscription : frais proportionnels		0,32% du montant
● Opération sur Compte Titres Ordinaire / PER Titres et PEA / PEA PME avec <i>Offre Bourse Initial</i> ou <i>Offre Bourse Intégral</i>		
■ Frais sur OPC ²³ (SICAV ²⁴ et FCP ²⁵)		
▪ Droit d'entrée et de sortie		SELON L'OPC
▪ Achat d'OPC Forfait (hors groupe Crédit Agricole)		0,50% du montant
■ Plan d'investissement en ETF (abonnement, en selfcare)		0,20% du montant
Négociations sur les marchés étrangers "achats et ventes"		
● Opérations sur Compte Titres Ordinaire / PER Titres		
■ Frais proportionnels		0,60% du montant
■ Minimum		19,10 €
● Opérations sur PEA / PEA PME		
■ Frais proportionnels		0,50% du montant
Warrants		
■ Forfait		9,20 €
■ Supplément si ordre téléphonique		14,40 €
SRD Service de Règlement Différé (Hors frais de courtage sur achat-vente)		
■ Position achats ou ventes et Report position achats ou ventes		
▪ Commission de règlement différé		0,024% HT x montant brut x nb jours de portage
▪ Mini sur CTO		4,20 €

²³ Organisme de Placement Collectif.

²⁴ Société d'Investissement à Capital Variable.

²⁵ Fonds Commun de Placement.

VIII.8 - Transferts d'épargne vers un autre établissement	
■ Transfert d'un Compte Titres Ordinaire ou de titres	
▪ Par dossier (partiel ou total)	163,90 €
▪ Supplément par ligne	14,05 €
■ Transfert d'un PEA / PEA PME	
▪ Par ligne de titre transférée (hors titres non cotés)	15,00 €
▪ Par ligne de titres non cotés transférée	50,00 €
▪ Maximum par dossier	150,00 €
VIII.9 - Divers titres et bourse	
■ Analyse titres vifs	58,70 €
■ Traitement manuel des bons de souscription d'actions non éligibles au PEA	47,95 €
■ Commission de service Offre Bourse Intégral	
▪ Moins de 12 opérations de bourse par an	96 € par an
▪ A partir de 12 opérations de bourse par an (+ gratuité des droits de garde)	GRATUIT
■ Acquisitions, cessions et échanges sur titres non cotés	1,20 % du montant
▪ Maxi	844,60 €
■ Mise en nominatif administré	GRATUIT
■ Mise en nominatif pur	61,05 €
■ Prise de garantie sur financement externe et garantie d'actif/passif	273,15 €
■ Traitement d'une opération Titres non référencée	NOUS CONSULTER
VIII.10 - Négociations sur l'or	
■ Achats - Ventes de lingots et de pièces d'or	2,80% du montant
▪ Mini	63,60 €
■ Sac Plombé	11,35 €
■ Frais d'essai du lingot	91,30 €
■ Frais de retour des pièces sans vente - <i>Forfait</i>	112,35 €

IX - Mes bons plans Jeunes

IX.1 - Mes offres du quotidien et mon épargne

■ Dès 12 ans ouverture de mon premier compte bancaire	GRATUIT
■ Frais de tenue de compte	GRATUIT
■ Droits de garde pour les - de 18 ans	GRATUIT
■ Droits de garde pour les 18-25 ans	-50%
■ Carte Mozaïc retrait	GRATUIT
■ Carte Mozaïc black (gratuite pour les moins de 18 ans)	12,00 €

AUTRES OPÉRATIONS SUR MOYENS DE PAIEMENT

RETRAITS					PAIEMENTS	
	Crédit Agricole	Autres banques en France	Zone EEE ²³	Hors Zone EEE ²³	Zone EEE ²³	Hors Zone EEE ²³
Carte Mozaïc retrait	GRATUIT	0,54 € / retrait dès le 4 ^{ème} retrait du mois	GRATUIT et -50% si retraits en couronnes suédoise ou en lieu roumain dans l'EEE ²³	2,70 % du montant + 3,85 €/retrait		
Carte Mozaïc black			 PAIEMENTS ET RETRAITS GRATUITS			

■ Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans)	-50%
■ Commission d'intervention pour les mineurs	GRATUIT
■ Ouverture de mon Livret Jeune (12-25 ans révolus) taux brut en vigueur	GRATUIT

IX.2 - Prêts Jeunes

■ Frais de dossier sur Prêt Permis (15-25 ans révolus)	GRATUIT
■ Frais de dossier sur prêt étudiant, prêt apprenti et Mozaïc Projet (16-30 ans révolus)	GRATUIT

X - Opérations à l'étranger

Commission de change		GRATUIT
X.1 - Paiements à destination de l'étranger		
■ Chèque émis (valeur)		0,12% du montant
▪ Mini		25,15 €
▪ Maxi		137,15 €
■ Virement SEPA en euros émis en agence vers Suisse et Royaume Uni		0,10 % du montant
▪ Mini		19,90 €
▪ Maxi		65,55 €
■ Virement non SEPA émis en devise en agence (y compris en devise vers Suisse et Royaume Uni)		0,10 % du montant
▪ Mini		12,00 €
▪ Maxi		45,00 €
▪ Frais à la charge du donneur d'ordre		32,70 €
■ Virement non SEPA émis en devise par internet		0,10% du montant
▪ Mini		12,00 €
▪ Maxi		45,00 €
▪ Frais à la charge du donneur d'ordre		32,70 €
■ Commission de paiement effet import		0,11% du montant
	Mini	42,10 €
	Maxi	203,95 €
■ Commission de paiement remise documentaire import		0,20% du montant
	Mini	55,65 €
	Maxi	303,75 €
■ Commission de correction de virement (pour SWIFT - IBAN erronés, manquants ou non conformes)		13,80 €
■ Avis d'opération (édition bilan SWIFT)		10,55 €
■ Virement permanent		10,55 €
X.2 - Paiement en provenance de l'étranger		
■ Virement SEPA reçu (Hors Suisse et Royaume Uni)		GRATUIT
■ Virement autre reçu (Dont Suisse et Royaume Uni)		
Frais par virement reçu en provenance d'une zone non SEPA (et SEPA pour la Suisse et Royaume Uni)		17,95 €
Rapatriement classique dont de salaire, rente et pension (OPAI)		
■ *Commission CSBF - Chèque présenté en crédit sauf bonne fin ≤ 50 €		6,60 €
■ *Commission CSBF - Chèque présenté en crédit sauf bonne fin > 50 €		34,70 €
■ *Commission ENCT - Chèque présenté en crédit après encaissement		0,11% du montant
▪ Mini		56,95 €
▪ Maxi		218,50 €
■ Commission d'encaissement remise documentaire export		0,20% du montant
▪ Mini		47,00 €
▪ Maxi		270,45 €
■ Demande de retour de fonds SEPA (Recall)		23,20 €
■ Commission d'impayé		60,05 €
■ Commission de correction de virement (pour SWIFT - IBAN erronés, manquants ou non conformes)		13,80 €
<i>*Chèque en provenance de l'étranger : prévoir un délai de traitement selon le pays</i>		
X.3 - Cautions et garanties		
■ Cautions et garanties émises		
▪ Commission d'engagement ou d'aval de traite		1% du montant
▪ Mini		29,60 €
▪ Frais d'établissement d'acte		141,05 €
▪ Frais de SWIFT (ouverture, hors ouverture, toute zone géographique)		8,40 €
▪ Frais d'avenant		89,50 €
■ Cautions et garanties reçues		
▪ Commission de notification		112,80 €
▪ Commission de modification		89,00 €
X.4 - Comptes à vue en devises		
■ Frais de tenue de compte en devise (par mois)		17,35 €
X.5 - Couverture du risque de change		
■ Vente à terme sur salaire		
▪ Forfait de 12 opérations		162,60 €
▪ Forfait de 6 opérations		105,90 €
■ Change à terme (frais de dossier)		105,90 €
■ Flexigain		
▪ Frais de dossier		150,35 €
▪ Commission de tirage		17,75 €

X.6 - Opérations diverses	
■ Frais divers	NOUS CONSULTER
■ Frais d'acheminement	
▪ Par recommandé	14,35 €
▪ DHL France	25,00 €
▪ Acheminement express de documents en Europe et hors Europe (DHL)	41,95 €
■ Édition - Réédition d'avis (par courrier)	3,75 €
Lorsque vous initiez une opération avec l'étranger, cette opération doit être conforme à la réglementation des opérations avec l'étranger. Pour les opérations de paiement hors France, des banques correspondantes et/ou des banques intermédiaires sont susceptibles d'intervenir pour l'exécution de ces opérations. Une banque correspondante est une banque, située généralement dans un pays étranger, qui effectue, pour notre compte, des services bancaires tels que des services de change ou des services de paiement. Une banque intermédiaire est une banque, située généralement dans un pays étranger, avec laquelle nous ne sommes pas en relation d'affaires et qui participe en dehors de toute instruction de notre part à l'exécution de l'opération de paiement. Par ailleurs, lorsque vous initiez un virement vers un bénéficiaire situé hors zone UE, votre ordre de virement est converti automatiquement dans la devise du compte bénéficiaire. Nous sommes susceptibles de réaliser cette conversion (directement, ou par l'intermédiaire d'une entité du Groupe Crédit Agricole ou d'une banque correspondante) si nous disposons lors du traitement du virement des informations permettant de déduire que la devise du compte du bénéficiaire du virement est différente de la devise du virement. Par exemple : lorsque vous nous demandez un virement en euro vers un bénéficiaire titulaire d'un compte libellé en dollars canadiens, nous pouvons convertir l'ordre en dollars canadiens. Dans ce cas : - nous ne vous facturons aucuns frais supplémentaires pour cette conversion ; - si vous ou votre bénéficiaire demandez l'annulation de cette conversion, nous procéderons de nouveau à l'exécution du virement dans la devise initiale de votre ordre de virement, sans frais bancaires supplémentaires. Nous rembourserons le bénéficiaire du virement de tous frais bancaires directs qui lui auraient été prélevés en lien avec cette annulation de conversion. Vous pouvez, avant que nous exécutions l'un de vos ordres, demander auprès de votre agence ou de votre conseiller habituel que nous ne réalisions aucune conversion. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les pays et devises concernés par cette conversion. Cette liste est susceptible d'évolution.	

XI - Assurances et prévoyance	
XI.1 – Assurances pour moi et mes proches	
■ Complémentaire Santé	NOUS CONSULTER
■ Valeur Prévoyance Plus / Garantie Décès (solo et couple)	NOUS CONSULTER
■ Garantie des Accidents de la Vie (solo et famille)	NOUS CONSULTER
■ Vers l'autonomie / Garantie Obsèques	NOUS CONSULTER
■ Service à la personne / Téléassistance	NOUS CONSULTER
XI.2 – Assurances pour mes biens (IARD) ²⁴	
■ Assurance Tous Mobiles (pour tous les appareils du foyer)	NOUS CONSULTER
■ Automobile et 2 roues	NOUS CONSULTER
■ Multirisque habitation et Garantie locative	NOUS CONSULTER
■ Modification d'un contrat d'assurance par l'Agence en ligne ²⁵	GRATUIT
²⁴ Incendies, accidents et risques divers.	
²⁵ Agence en ligne au 04 76 60 80 00, horaires du lundi au vendredi de 8H30 à 18H30 et le samedi de 8H30 à 12H30.	
XI.3 – Assurances pour me protéger au quotidien	
■ Protection juridique	NOUS CONSULTER
XI.4 – Assurances de la banque au quotidien (tarif annuel)	
■ SécuriTRESORERIE (SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) pour tous les contrats ouverts depuis le 01/01/2017	
• De 1 € à 500 €	16,20 €
• De 501 € à 2 000 €	24,00 €
• 2 001 € et plus	36,00 €
■ SécuriTRESORERIE (SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) pour tous les contrats ouverts avant le 01/01/2017	
• De 1 € à 300 €	16,20 €
• De 301 € à 2 000 €	24,00 €
• 2 001 € et plus	36,00 €
■ SécuriCOMPTE Plus	24,00 €
■ SécuriCOMPTE Premium	50,40 €
■ SécuriCOMPTE (arrêt de commercialisation 2011)	30,50 €
■ Assurance SécuriWEB	15,00 €
■ Assurance SécuriWEB Premium	30,00 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole SUD RHONE ALPES en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 476 (<http://www.orias.fr>).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.
Les contrats d'assurance dommages

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances
- Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.
Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).
Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.
Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par CAAR - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - S.A. au capital de 61 712 744 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 PARIS - 451 366 405 RCS Paris - Numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « <http://www.orias.fr> » www.orias.fr)).
Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Groupama Gan Vie (garantie frais de santé), Chubb Européen Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR6030970727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR6030970727.
Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

XII - Succession

■ Frais d'ouverture de dossier pour les successions ouvertes jusqu'au 12/11/2025	
Avoirs < à 1 000 €	GRATUIT
Avoirs ≥ à 1 000 € : 1 % du montant des avoirs bancaires sous conditions	de 80,00 € à 750,00 €
Frais de gestion annuels	90,00 €
■ Frais d'ouverture de dossier pour les successions ouvertes à compter du 13/11/2025 et jusqu'au 04/10/2026	
Avoirs < à 6 000 €	GRATUIT
Avoirs ≥ à 6 000 € : 1 % du montant des avoirs bancaires sous conditions	Maxi 850 €
■ Frais d'ouverture de dossier pour les successions ouvertes à compter du 05/10/2026 ²⁶	
• Mineurs	GRATUIT
• Majeurs	
Montant total des soldes des avoirs < à 10 000 €	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > ou = à 10 000 €	1 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite du montant fixé par la réglementation²⁷

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.**

²⁶ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

²⁷ Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

XIII - Autres Services

XIII.1 – Mon Sécuricoffre +

■ Pour une capacité de 5 Go*	3 €/mois
■ Pour une capacité de 50 Go*	5 €/mois

* Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

XIII.2 – Protection des particuliers

■ La télésurveillance	Nous consulter
■ La téléassistance	Nous consulter

Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 " l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient".

Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

XIII.3 – Magazines (offre réservée aux clients du Crédit Agricole)

■ Merci pour l'info Prestige (version numérique)	48 € / an
Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info	
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	
Mon kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé Magazine, Détente Jardin, Régali, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's et Parents)	
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € / an
■ Merci pour l'info Premium (version numérique)	18 € / an
Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info	
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	
Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € / an
■ Merci pour l'info Essentiel (version numérique)	12 € / an
Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes/an	
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	
Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € / an
Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.	

XIV - Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

XV - Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le client a la possibilité de faire appel au Service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale : Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - Service Ecoute Clients - 12 place de la Résistance - CS20067 - 38041 GRENOBLE Cedex 9 ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse www.ca-sudrhonealpes.fr (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet), ou directement à l'adresse e-mail du Service Ecoute Clients : qualite.clients@ca-sudrhonealpes.fr

L'agence ou le Service Qualité Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables et apportera une réponse au client dans un délai de 2 mois calendaires à compter de l'envoi de la réclamation. Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- Les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- Le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- Les services de paiement ;
- Les prestataires de services de paiement ;

- La réponse sera envoyée au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au client dans un délai de 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire

nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès de l'unité Ecoute Clients de la Caisse régionale par une réclamation écrite ou en l'absence de réponse à sa première réclamation dans un délai de 2 mois après l'envoi de celle-ci, le client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au médiateur bancaire en écrivant à l'adresse postale suivante : Monsieur Xavier CHASSIN DE KERGOMMEAUX, 68 avenue d'Iena, 75116 Paris, par e-mail :

ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr

La demande du client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le médiateur bancaire au client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans un délai de 90 jours à compter de la réception des documents sur lesquels est fondée la demande du consommateur, sauf en cas de litige complexe. Le client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le client peut saisir le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à un contrat d'assurance (garantie, taux servi en assurance-vie...), le client peut saisir le médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org. En revanche, pour les litiges portant sur la commercialisation du produit d'assurance (défaut de conseil, vente forcée...), le médiateur bancaire demeure seul compétent.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement en ligne des Litiges (RLL) de consommation accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

GARDONS LE CONTACT

7J/7, 24H/24

**SUR
INTERNET**

- Retrouvez toute notre gamme de produits et services en ligne sur :
www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier.html

**PAR
TÉLÉPHONE**

- Profitez d'une ligne réservée aux particuliers :
**Ma ligne dédiée au
04 76 60 80 00***

Horaires : du lundi au vendredi de 8H30 à 18H30 et le samedi de 8H30 à 12H30.

*coût d'un appel depuis un poste fixe, en France métropolitaine.

**EN
AGENCE**

Une information ? Un conseil ?

Venez rencontrer un conseiller de clientèle en agence.

**PAR
L'AGENCE**

- Toute votre banque en ligne avec la possibilité de rencontrer un conseiller de clientèle dans une agence.

Document informatif à caractère non-publicitaire. 09/26 - Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes - Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 12 Place de la Résistance CS 20067 - 38041 GRENOBLE Cedex 9, régie par le Livre V du Code monétaire et financier, agréée en tant qu'établissement de crédit, Numéro unique d'identification des entreprises 402.121.958 R.C.S Grenoble - code APE 6419Z - Société de Courtage d'assurance bénéficiant de la garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 520-1 et R 520-1 du code des assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 476 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 3801 2020 000 045 221 délivrée par la CCI de GRENOBLE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. N° ADEME : FR234329_01CKED

